UNSA Développement Durable
Le Service Public au cœur
UPSAE Union Professionnelle Secrétaires Administratifs Ecologie
libres ensemble

CONGRES ANNUEL

JEUDI 22 MARS 2012

Février 2012
n° 03

INVITATION

Permanences
Rémy RONVEL
Secrétaire national
PASTEL – DDT 87
22, rue des pénitents blancs
87032 Limoges cedex
remy.ronvel@i-carre.net
tel : 05 55 12 94 73

Marie Christine DUVAL
Secrétaire nationale adj.
membre de la CAP nationale
tel :02 35 68 92 38
@developpement-durable.gouv.fr

Membres du bureau 2011
Françoise PICAUT
membre de la CAP nationale
@hautes-pyrenees.gouv.fr
tel : 05 62 51 41 26

Laurence POTIER
trésorière
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 02 99 33 42 83

Alexia CURCI
membre de la CAP nationale
trésorière adj.
@developpement-durable.gouv.fr
Tel : 02 99 33 44 95

Pascal MOUSSU
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 05 62 14 39 15

Hors bureau
Marie-Hélène REJNERI
membre de la CAP nationale
@developpement-durable.gouv.fr
Tel : 04 76 63 78 98

Agenda 2011/12

CAP
14 février 2012 (mutations)

6, 7 et 8 mars 2012 (promotions)

INFOS
16 Février 2012
Épreuves écrites de l'examen Professionnel SACE -

CONGRES UPSAE
22 mars 2012
Paris – La Défense - TPB

EXAMEN PROFESSIONNEL
examen pro. pour l'accès au corps des attachés d'administration du MEDDTL. 24 places
Les inscriptions sont closes et l'épreuve écrite se déroulera le jeudi 5 avril 2012.

Cher adhérent(e),

Vous êtes convié(e) à participer* au congrès annuel d'UPSAE qui se tiendra le :

Jeudi 22 mars 2012 - de 10h00 à 17h00
MEDDTL - Tour Pascal B – salle 26P20 - PARIS - La DEFENSE
(RER A ou métro ligne 1)

Votre présence est vivement souhaitable

Pour la prise en charge des déplacements par UPSAE (hors transport avion non pris en charge par UPSAE), nous sommes contraints de limiter la participation au Congrès à 1 personne maximum par région (non compris les membres du bureau).*

Je vous demande en conséquence de vous organiser localement et de me faire connaître le nom des participant(e)s ; je me tiens bien entendu à votre disposition pour toutes précisions complémentaires et vous engage également à vous procurer rapidement vos billets de transport pour profiter des meilleurs prix.

Cette invitation, associée à la note du 23 janvier 2012 de la Direction des Relations Sociales (DRS) informant mesdames et messieurs les chefs de services de l'organisation de notre congrès, vous permettra d'obtenir de la part de votre service, l'autorisation spéciale d'absence et, le cas échéant, les délais de route, aux agents dûment mandatés prévus par la circulaire des droits syndicaux du 11 décembre 2000, elle-même en conformité avec les dispositions du décret 82-447 du 28 mai 1982.

ORDRE DU JOUR

- *approbation des nouveaux statuts*
- *bilan d'activités 2011 d'UPSAE*
- *bilan financier 2011 et quitus au trésorier*
- *élection d'un COMité DIRecteur UPSAE (COMDIR)*
- *modalités d'organisation de travail aux niveaux national et régional ainsi que par thématique*
- *la filière administrative au sein de UNSA DD*
- *perspectives d'actions 2012*
- *questions diverses ***

Dans le plus pur souci d'organisation, merci de bien vouloir
***confirmer votre participation, avant le 24 février 2012 terme de rigueur** à :*
remy.ronvel@i-carre.net

ou par courrier à

Immeuble PASTEL – DDT 87 - UNSA -UPSAE – A l'attention de Rémy RONVEL
22, rue des pénitents blancs 87032 Limoges cedex

Le secrétaire national

Rémy RONVEL

** Pour les agents en fonction dans les départements d'outre-mer, en application de la circulaire n° 2000-90 du 11 décembre 2000 relative à l'amélioration des conditions d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social au sein des services du ministère de l'Equipement, titre II - 2 – les autorisations spéciales d'absence l'Administration prend en charge les frais de déplacement à raison d'un seul représentant, de son lieu d'affectation jusqu'au lieu du Congrès annuel.* ***Toutefois il convient que vous m'informiez très rapidement pour que je saisisse le département des relations sociales aux fin qu'il établisse l'ordre de mission des adhérents outre-mer.***

*** me faire parvenir vos questions, propositions ou vos avis en cas de non participation avant le 24 février 2012 terme de rigueur.*

COUPON RÉPONSE

AVANT LE 24 FEVRIER 2012 DÉLAI DE RIGUEUR

Nom : ..... **Prénom** : ..... Grade : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Adresse personnelle : .....

.....

Assistera ❑ **N'assistera pas** ❑

Candidat comme au **secrétaire national UNSA-UPSAE** : oui ❑ non ❑

Candidat comme **membre du COMDIR** UNSA-UPSAE : oui ❑ non ❑

adresser à :

remy.ronvel@j-carre.net

ou à

Immeuble PASTEL – DDT 87 - UNSA -UPSAE – A l'attention de Rémy RONVEL

22, rue des pénitents blancs 87032 Limoges cedex

✂ -

CONGRES 22 mars 2012

MEDDTL - Tour Pascal B – salle 26P20 - PARIS - La DEFENSE

(RER A ou métro ligne 1)

POUVOIR

Je soussigné(e)

Nom : ..... **Prénom** : ..... Grade : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

DONNE POUVOIR à

(3 pouvoirs au maximum par mandant)

Nom : ..... **Prénom** : ..... Grade : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

POUR ME REPRÉSENTER LORS DU CONGRÈS ORGANISÉ LE 22 MARS 2012

Fait à ....., le .....

signature

Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend et ***UPSAE n'augmente toujours pas ses cotisations annuelles en 2012 !***

BULLETIN d'ADHESION 2012

NOM : ..... **PRENOM :**..... **GRADE :**.....

Fonction : .....

Service : .....

Adresse Professionnelle : .....

Adresse Personnelle : .....

Tél. : ..... **FAX :** .....

E-mail : .....

Bulletin à retourner à l'adresse :
Immeuble PASTEL – DDT 87 à l'attention personnelle et confidentielle de Rémy RONVEL-UNSA
22, rue des pénitents blancs 87032 Limoges cedex

accompagné de la cotisation annuelle de 30 € pour une première adhésion
ou de 48 € pour un renouvellement, par chèque libellé à l'ordre de UNSA UPSAE

Merci d'en informer préalablement à l'envoi, le secrétaire national Rémy RONVEL
par courriel à l'adresse suivante : remy.ronvel@i-carre.net

REDUCTION D'IMPOTS

Cher adhérent,

Si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt si vous faites parti d'un syndicat de salariés ou de fonctionnaires, du secteur privé ou public. La réduction d'impôt s'applique aux salariés, aux fonctionnaires mais également aux retraités, si ces derniers continuent d'adhérer à un syndicat.

En revanche, en cas d'option pour la déduction de vos frais réels, elle est à comptabiliser avec le montant des frais réels.

Quel est le montant de cette réduction d'impôt ?

Le montant de cette réduction d'impôt s'élève à 66% des cotisations versées sur l'année, dans la limite de 1% du montant des traitements, des salaires, des pensions et des rentes viagères à titre gratuit perçus sur l'année et diminués des cotisations sociales déductibles.

Lorsque vous faites votre déclaration, n'oubliez pas de joindre un reçu du syndicat indiquant la somme des cotisations versées et la date de ce paiement, sauf si vous déclarez vos revenus par internet auquel cas il vous faut conserver le reçu pour répondre à toute demande de l'administration.

En cotisant: 30 ou 48 €
vous n'aurez donc dépensé que 11 ou 16 €

Syndicalement,

références :
article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)

Union Professionnelle des Secrétaires Administratifs Ecologie
Rémy RONVEL
Secrétaire National
à nouveau monde, nouveau syndicalisme !
immeuble PASTEL
DDT 87
22, rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex